

Conseil Municipal du 14 septembre

Communication sur le projet culturel
de la Ville de Caen

-

CAEN
La CULTURE en capitales

Vivre et s'émerveiller ensemble

Introduction *La culture : le sens et les couleurs de la ville*

Que l'art et la création réinvestissent la ville

- Favoriser le foisonnement de la création
- Démarches artistiques alternatives libres
- Faire vivre l'espace public
- Une nouvelle relation ville-artistes-associations culturelles
- Mutualiser les moyens

La culture pour tous : des engagements, des actes

- L'école, un outil de la démocratisation culturelle
- Investir tous les quartiers de la ville
- Favoriser les pratiques amateurs
- Ouvrir les lieux culturels

Caen, 1 000 ans d'architecture

- Mise en valeur du patrimoine historique, de Guillaume le Conquérant à la Reconstruction
- Caen, ville de la Mémoire et de la Paix
- Faire vivre la culture scientifique et technique, s'approprier la culture numérique

Renforcer l'économie de la culture

- Création d'un pôle de référence du livre
- Accompagner les micro-entreprises culturelles

Caen, scène régionale

- Inscrire Caen dans les réseaux culturels nationaux et européens
- Caen, *agora* culturelle
- Création de nouveaux partenariats
- Evaluation des actions culturelles de la ville

La culture : le sens et les couleurs de la ville

La culture est l'un des éléments fondateurs de la vie en société. C'est ce qui en donne le sens. C'est aussi et surtout une source inépuisable de plaisir et d'émerveillement. Facteur d'émancipation et d'épanouissement pour l'individu, de cohésion et d'intégration pour la société, la culture ne doit pas être un simple supplément d'âme des politiques locales.

A Caen, l'histoire nous a offert un terreau créatif et culturel d'une très grande richesse : son patrimoine architectural, ses institutions culturelles d'envergure, son vaste réseau de librairies, ses galeries d'art, ses cinémas, ses salles de musique, ses équipes artistiques indépendantes procurent à notre ville une vitalité et un rayonnement qui dépassent largement nos limites administratives.

Cette richesse est le fruit de notre histoire, avec ses élans et ses reculs, avec ses doutes et ses sursauts. Cette histoire, c'est bien évidemment celle de Jo Tréhard et de la Maison de la Culture, qui se termina douloureusement au lendemain de Mai 68. C'est celle du développement à Hérouville d'une véritable vie culturelle qui en fit rapidement bien plus qu'une simple ville nouvelle, et qui donne aujourd'hui encore au paysage culturel de notre agglomération son caractère si singulier. C'est celle du Théâtre et du réseau de nos MJC, de la salle Georges Brassens et du Cargö, du Cinéma Lux et de l'ESAM...

Cette histoire, il nous appartient de la poursuivre ensemble, en retrouvant le bouillonnement culturel et intellectuel que connut notre ville au sortir de sa Reconstruction.

Ce nouvel élan apparaît d'autant plus indispensable aujourd'hui alors que la crise économique et sociale sans précédent frappe d'obsolescence nombre de nos certitudes. La montée du chômage et de la précarité, la tentation du repli identitaire, réinterrogent l'ensemble de nos politiques. Le retrait de l'Etat et la crise des finances publiques que subissent les collectivités nous obligent à repenser nos modalités d'action.

Les politiques culturelles, comme l'ensemble des politiques publiques, doivent être redéfinies à l'aune de cette nouvelle donne sociale et économique. Les politiques culturelles, peut être plus que les autres, doivent être repensées à l'aune de l'exigence d'égalité entre tous les citoyens. Aujourd'hui comme hier, 50 ans après la création du Ministère de la Culture, l'enjeu de la

démocratisation culturelle doit figurer au centre des préoccupations de la collectivité.

Les élus de la Ville de Caen souhaitent prendre leur part à cet exercice de redéfinition. C'est pour cela que, pour la première fois dans notre ville, nous avons souhaité élaborer un texte donnant une vision d'ensemble de notre politique culturelle.

Ce texte n'est pas "gravé dans le marbre". C'est un document d'intention, qui pose des principes qui doivent guider l'action publique municipale lors des cinq prochaines années.

Nos objectifs y sont clairement affirmés.

Nous voulons faire entrer Caen dans la modernité, y inventer les images du XXI^e siècle, y faire vivre la création contemporaine, ouvrir notre ville sur le monde et ouvrir le monde sur Caen et ses artistes.

Nous voulons défricher de nouveaux champs pour la culture, l'étendre à de nouveaux lieux pour faire vivre l'art dans la ville, à de nouvelles réflexions et de nouvelles esthétiques, en donnant toute leur place à la culture scientifique et technique et aux cultures urbaines, à de nouveaux temps, et bien évidemment aussi et surtout, à de nouveaux publics.

Nous voulons ouvrir portes et fenêtres pour rompre le sentiment d'isolement et de cloisonnement qui existe encore trop souvent entre les disciplines, entre les artistes, les acteurs socio-culturels, et les élus, entre nous, professionnels et amateurs de la culture, et « ce grand public » qui semble parfois si loin...

S'il est de notre responsabilité d'affirmer nos objectifs, il est évident que la Ville, ses élus, ses agents, ne peuvent rien sans les créateurs, les institutions, les associations, le public, qui font vivre la scène culturelle caennaise. C'est pour cette raison que nous soumettons aujourd'hui au débat ce texte intitulé "*La CULTURE en Capitales, Vivre et s'émerveiller ensemble*", afin que du croisement des regards naisse un projet enrichi de toute la diversité culturelle de notre agglomération.

Que s'ouvre le débat, qu'il soit riche et fructueux !

Philippe Duron
Député – Maire de Caen

Pour symboliser cette ambition, la Ville de Caen adhèrera à la charte mondiale du développement durable de la culture (agenda 21 Culture).

La politique culturelle municipale exprimée par «*la culture pour tous et partout à CAEN*» sera développée avec le constant souci de favoriser les échanges et les partenariats, de s'appuyer sur les acteurs culturels du territoire et leurs connaissances et de favoriser les conditions d'une ouverture de la culture au plus grand nombre. Organisée autour de comités conseil, basée sur le développement des partenariats d'objectifs, nourrie par un cycle de conférences à mettre en place... elle marque la volonté de la Ville de développer sur la base du triptyque formation-crédation-diffusion une culture diversifiée, accessible à toutes et à tous.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans la mise en œuvre d'une démarche volontaire en faveur du développement durable. Ainsi, le travail de révision de l'Agenda 21 caennais sera initié à partir de la rentrée 2009.

Cette démarche initiée par la Ville rejoint les grands principes contenus dans « *L'Agenda 21 de la Culture* » adopté par Cités et Gouvernements Locaux Unis et par le Forum des Autorités Locales le 8 mai 2004.

« *L'Agenda 21 de la culture* » est, en effet, le premier document à vocation mondiale à établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements en faveur du développement culturel. Il constitue un texte de référence pour les politiques publiques culturelles et une contribution au développement culturel de l'humanité.

Les grandes orientations définies en faveur du développement culturel s'appuient sur des valeurs et finalités de développement durable et solidaire :

- garantir le droit fondamental à la diversité culturelle,
- placer l'être humain au cœur de l'action artistique et culturelle,
- donner accès à la culture au plus grand nombre,
- favoriser la diffusion de toutes les formes artistiques existantes et l'émergence de nouvelles formes.

La Ville de Caen rejoindra ainsi les quelque 200 villes et gouvernements locaux avec lesquels elle partage ces valeurs fondamentales et qui se sont déjà engagés dans cette démarche (Villes de Strasbourg, Lille, Lyon, Nantes, Départements de Gironde, Seine Saint Denis, du Nord, des Pyrénées orientales et de la Loire-Atlantique, Région Rhône-Alpes...).

L'adhésion de la Ville de Caen à cet « *Agenda 21 de la Culture* » symbolise la volonté des élus municipaux de placer la culture au centre de l'ensemble de leurs politiques, et leur souhait d'agir dans une perspective de solidarité et de coopération avec les cités et gouvernements locaux du monde.

1. Que l'art et la création réinvestissent la ville

1.1 Favoriser le foisonnement de la création

Caen dispose d'une "base créative" d'une très grande richesse, qui polarise un bassin de vie de près de 350 000 habitants et anime la vie culturelle bas-normande. Plusieurs grandes institutions structurent l'espace artistique local, permettant à Caen de jouer son rôle de capitale culturelle régionale dans le domaine du théâtre et du lyrique (Comédie de Caen - CDN et Théâtre de Caen), de la Danse (CCN), des Musiques Actuelles (Cargö), etc. Un maillage d'équipements (Panta théâtre, Espace Puzzle, ...) et de compagnies de qualité complète ce panorama.

Néanmoins, le dialogue et les échanges entre les différents acteurs mériteraient d'être développés ; les artistes locaux vivent trop fréquemment dans des conditions difficiles et peinent à faire valoir leurs créations, ce qui nourrit trop souvent ressentiments et incompréhensions.

Par conséquent, malgré sa qualité indéniable, voire exceptionnelle pour une ville de cette taille, la création caennaise est insuffisamment mise en valeur. Sa renommée mériterait d'être mieux reconnue.

En outre, certains secteurs apparaissent quant à eux beaucoup trop peu soutenus par la collectivité : les arts plastiques, la photographie, la danse, par exemple.

Enfin, "l'émergence", la nouveauté créative, les expressions novatrices, semblent également trop peu encouragées.

C'est sur la base de ces constats que la Ville souhaite favoriser la mise en mouvement de l'ensemble de ce "terreau créatif" :

- en accompagnant les ressources culturelles locales qui ne demandent qu'à se développer,
- en les confrontant à la création contemporaine nationale et internationale,
- en tenant compte des nouvelles pratiques artistiques et culturelles en pleine mutation,
- et en favorisant les croisements entre disciplines artistiques.

Il s'agira pour ce faire de développer une politique autour de quatre axes :

- définir pour la première fois à Caen une véritable politique en faveur des arts plastiques,
- mieux structurer pour mieux développer l'indéniable richesse du spectacle vivant à Caen,
- favoriser "l'émergence" et le développement des Nouveaux Territoires de l'Art,
- accroître le rayonnement de la création, notamment en développant les festivals caennais.

Donner une véritable place aux arts plastiques

Avec l'inauguration de l'ESAM (Ecole Supérieure des Arts et Médias) à la rentrée 2009, une formidable opportunité s'ouvre pour développer enfin à Caen une démarche de soutien global aux arts plastiques. Caen dispose d'une véritable richesse en la matière : Artothèque, FRAC, galeries, TransatVidéo,... Celle-ci doit aujourd'hui être mieux mise en valeur en faisant travailler l'ensemble de ces structures dans une démarche concertée.

Il s'agit tout d'abord ici d'**inscrire l'art dans la ville et de le faire vivre sur l'espace public**. En inscrivant la culture au cœur de la réflexion urbaine, on favorisera la diffusion des œuvres contemporaines. C'est pourquoi, dans la suite logique de la création du parc des sculptures par le musée des Beaux-arts, une politique de commande publique et de dépôts d'œuvres dans l'espace urbain sera mise en place grâce à l'appui du dispositif du 1 % artistique pour les bâtiments publics. L'extension du dispositif aux bilans de Zones d'Aménagement Concerté, sur le modèle de la

politique menée à Rennes et qui a permis de dégager des ressources importantes, sera mise à l'étude.

Une commande publique photographique régulière accompagnera notamment les importantes évolutions urbaines à venir dans les prochaines années (renouvellement urbain, rénovation des quartiers anciens, nouveaux quartiers, etc.).

La Ville prendra également ses responsabilités pour favoriser la reconnaissance des artistes plasticiens locaux auprès du grand public. En effet, un grand nombre d'entre eux vit malheureusement aujourd'hui dans des situations très précaires et la collectivité a pour ambition de les accompagner. Ce soutien de la Ville passera par :

- l'édition d'un « guide des artistes de Caen et de son agglomération » destiné aux artistes eux mêmes afin de faciliter leur promotion auprès des professionnels ;
- l'organisation d'un événement pour ouvrir au public des ateliers d'artistes durant un week-end ;
- la création d'un « prix des arts plastiques » destiné à récompenser trois jeunes lauréats étudiants en fin d'année à l'ESAM. Ce prix comprendra une aide financière directe ainsi que l'organisation d'une exposition au Sépulcre ou à l'église du vieux Saint-Sauveur.
- plus globalement, la Ville de Caen mettra en cohérence l'ensemble des lieux permettant l'accueil d'expositions : scriptorium et cloître à l'hôtel de ville, salle du sépulcre, de l'église du Vieux Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas, foyers du théâtre, ESAM,... Cela permettra d'en améliorer la visibilité et de redonner du dynamisme à ces espaces d'exposition prestigieux.

Surtout, cette reconnaissance des artistes locaux passera à court terme par la mise en valeur de la "collection Pasquier", l'une des plus belles collections caennaises, rassemblée par l'un des plus importants plasticiens caennais. Jacques Pasquier souhaite mettre à la disposition de la Ville sa collection développée en particulier dans le cadre de la galerie Cadomus. L'ex-musée Langlois sera aménagé rapidement afin d'y accueillir cette collection exceptionnelle, qui se trouve en résonance avec la création contemporaine.

Enfin, du fait de la richesse du potentiel caennais dans ce domaine des arts plastiques, mais aussi dans celui de la photographie (Ardi, Image14, Arcis,...), la Ville propose de lancer une réflexion sur la création d'un véritable temps fort autour de la photographie et des arts visuels, qui pourrait peut-être s'inscrire dans le cadre de Nördik Impakt.

Structurer le terreau du spectacle vivant pour mieux le développer

Formation – création – diffusion : les trois clés de la politique municipale

La Ville souhaite développer sa politique en direction du spectacle vivant autour du triptyque : formation, création et diffusion, qui concerne tout autant les grandes institutions (théâtre de CAEN, Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National, le Cargö et Zénith) que la multitude des acteurs et des compagnies.

C'est en s'appuyant sur ces trois piliers qu'une réelle dynamique pourra être créée et que les meilleures compagnies seront dissuadées de quitter le territoire caennais.

La formation est l'un des enjeux majeurs du développement du spectacle vivant, mais il apparaît malheureusement la plupart du temps négligé. La Basse-Normandie en général et Caen en particulier n'échappent pas à la règle. Même si l'Université,

avec le cursus d'Arts du spectacle, assure un enseignement supérieur de qualité dans le champ culturel, il n'existe par exemple pas aujourd'hui de classe d'art dramatique au conservatoire. L'ACTEA est par conséquent le seul espace à assumer cette mission.

Afin d'éviter le repli sur soi et l'autarcie et de créer une véritable dynamique, il est urgent de permettre aux acteurs caennais du spectacle vivant de se former dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, la Ville accompagnée par l'Agglomération, la Région, le Département et l'Etat se doit d'imaginer un dispositif (type master class) lui permettant de relever ce défi.

Le second axe concerne **la création**. La Ville souhaite mieux accompagner les compagnies afin de leur permettre de travailler dans de meilleures conditions. Or, dans un contexte de raréfaction des crédits publics, l'augmentation massive des subventions ne sera pas possible. C'est pourquoi, la Ville développera d'autres types de soutien, qui sont souvent tout aussi efficaces que la simple aide financière, qu'ils soient matériel (locaux, logistique,...), en terme de communication, administratif....

Enfin, en ce qui concerne **la diffusion**, il s'agira en premier lieu de mieux utiliser l'ensemble des lieux existants. En effet, Caen et son agglomération sont dans une situation atypique marquée par une multiplicité des salles, mais souvent mal identifiées et parfois sous-utilisées (de la salle associative – Puzzle - en passant par des lieux gérés par des compagnies (Panta théâtre) jusqu'aux institutions parmi lesquelles on retrouvera demain une salle à l'ESAM et une autre grande à l'université (amphithéâtre Pierre Daure).

Pour éviter toute concurrence inutile, il s'agira de mieux coordonner l'ensemble de ces lieux de diffusion et de favoriser le développement de collaborations.

Cela passera notamment par le renforcement et par le développement de l'information à destination des professionnels de la culture, en particulier sur les données techniques et pratiques d'utilisation de ces lieux.

Dans ce contexte, la Ville apportera un soutien accru aux structures qui pratiquent la mutualisation des moyens, et/ou développent des missions de conseils et de ressources.

La situation de la danse est ici particulière et le Centre Chorégraphique National, s'il bénéficie d'installations de qualité, pourrait être accueilli dans de meilleures conditions.

L'opportunité d'accueillir le Centre Chorégraphique National dans de nouveaux locaux est actuellement à l'étude afin de lui permettre de travailler dans un lieu plus adapté à ses besoins, notamment pour ses créations et ses collaborations avec les compagnies de danse implantées à Caen, dans son agglomération et en région.

Faire circuler les publics entre les institutions du spectacle vivant

Caen est une ville richement dotée en la matière avec un théâtre municipal, un Centre Dramatique National, un Centre Chorégraphique National, une scène de musiques actuelles Le Cargö et un Zénith. Il s'agit d'une concentration exceptionnelle pour une ville de cette taille.

Dans un contexte de raréfaction des crédits de l'Etat consacrés aux grandes institutions du spectacle vivant, et d'accroissement de la concurrence territoriale entre les grandes métropoles, Caen se doit de faire travailler ensemble toutes ces grandes institutions si elle souhaite conserver son rôle de capitale culturelle régionale.

Il s'agira ici d'établir des passerelles pour conclure de véritables collaborations et ***mieux faire circuler les publics entre ces institutions***. Le développement d'offres tarifaires communes pourra en constituer l'une des premières concrétisations. De même, les collaborations seront recherchées sur tous les grands événements actuels (Boréales, Nördik Impakt) ou à venir.

La Ville incitera également l'ensemble des grandes institutions culturelles à s'intéresser à la totalité du territoire caennais et tout particulièrement aux populations les plus éloignées de la culture au travers d'une "*charte de coopération culturelle*" (cf. partie 2) en suivant l'exemple lyonnais.

Il s'agira enfin de favoriser l'accueil de la création de compagnies et artistes régionaux. Nos institutions sont souvent chefs de files dans leur domaine en région, et, de ce fait, apparaissent aussi comme les lieux de l'excellence ; une de leurs missions essentielles consiste au repérage des talents locaux et à l'accueil en leur sein de ces équipes artistiques pour leur permettre une diffusion de qualité, et affirmer ainsi Caen comme un territoire duquel émerge une expression artistique de qualité.

Positionner le théâtre de Caen au cœur du réseau lyrique du Grand Ouest

Le théâtre de Caen confirme année après année son rayonnement régional avec près de 100 000 spectateurs. Seule scène lyrique de Basse-Normandie, il accueille des productions de premier rang tout en consolidant son réseau international avec la Grande-Bretagne, New York, Luxembourg, Prague, sans oublier Paris, Lille et Rennes. Par ailleurs, les Arts Florissants y sont également très présents ainsi que l'Ensemble de Basse-Normandie sans oublier une programmation toujours riche en concerts, danse, théâtre et cirque.

La Ville souhaite notamment travailler autour de trois axes principaux pour continuer à faire grandir cette institution majeure de la vie culturelle caennaise :

- développer des collaborations avec l'opéra de Rouen mais aussi ceux de Rennes, de Nantes et d'Angers, pour en faire le pivot de l'art lyrique à l'échelle du Grand Ouest,
- développer des collaborations avec un certain nombre de compagnies caennaises dont les créations sont de qualité pour mieux faire vivre le théâtre avec la ville ;
- en faire le lieu de synergie et de rencontre, le centre de ressources d'information, voire la billetterie, du spectacle vivant à Caen et dans son agglomération.

Il s'agira ainsi de rendre le site du théâtre plus animé en dehors des périodes de présentation des spectacles.

1.2 Démarches artistiques alternatives libres

Créer une fabrique culturelle

On désigne sous le terme de **Nouveaux Territoires de l'Art** des démarches artistiques alternatives libres, développées depuis une quinzaine d'années, proposant un rapport différent à l'environnement urbain, avec une appropriation spontanée par des artistes de lieux en désuétude tels que des friches industrielles, des immeubles abandonnés,...

La dynamique de création de ces nouveaux projets prend souvent sa source dans la rencontre d'artistes cherchant à réunir les conditions élémentaires pour travailler, et de publics prêts à s'impliquer fortement, afin de faciliter l'accès des formes artistiques et culturelles novatrices, souvent insuffisamment prises en compte dans les équipements traditionnels. Ce rapport à l'environnement découle d'un ancrage fort dans la réalité sociale et urbaine grâce auquel naissent des initiatives artistiques inédites. Cela donne souvent une symbolique poétique à ces lieux. Leur appropriation résulte souvent de la recherche d'une démarche artistique libre, ainsi que d'**un rapport nouveau à l'urbain** et à notre société où l'artiste et l'individu se font acteurs de la transformation du cadre de vie et des territoires en se les appropriant.

Ainsi, du fait de la transformation des pratiques, des comportements, des attentes artistiques et culturelles du public, de nouveaux champs s'ouvrent, propices à l'invention de formes "d'écritures" innovantes, à un nouveau rapport aux publics, à une hybridation inédite entre les artistes et la population.

Le territoire caennais comprend aujourd'hui deux structures de ce type : le Bazarnaom d'un côté et les Ateliers Intermédiaires de l'autre. Le premier est installé dans de bonnes conditions, contrairement au second... Par ailleurs un certain nombre d'autres structures culturelles connaissent des difficultés en termes de locaux.

Comme la Ville de CAEN possède un parc immobilier relativement conséquent, une étude sera lancée pour définir le lieu pertinent à l'accueil de cette nouvelle "*fabrique culturelle*".

Action proposée : créer une "fabrique" culturelle : réunir dans un équipement vacant de la Ville plusieurs compagnies artistiques innovantes. Ce lieu permettra de développer la création au plus près des habitants.

1.3 Faire vivre l'espace public

Il n'est pas d'instant de créativité artistique plus intenses que ceux d'un festival. Les festivals sont également des moments de grands rassemblements, et font figure de fêtes populaires contemporaines. Leur dynamisme renforce enfin l'attractivité d'une ville pour la jeunesse, ce qui constitue un enjeu important pour Caen et la Basse-Normandie. C'est là tout le sens de la politique culturelle de la Ville qui visera à faciliter, à susciter l'émergence et la croissance de ces périodes d'émulation créatrice.

Faire grandir les festivals caennais

Aujourd'hui, l'agglomération caennaise dispose de quatre grands festivals majeurs qui structurent sa saison: *Nördik Impakt* et les *Boréales*, à l'automne, *Danse d'ailleurs*, initié par le Centre Chorégraphique National, au printemps, *Beau-Regard*, le plus récent, en début d'été.

La Ville cherchera donc en priorité à développer les trois principaux festivals existants à Caen autour d'un calendrier mieux harmonisé et d'un projet culturel cohérent. Les trois manifestations sont en effet très originales. Elles relèvent de ce que l'on pourrait appeler un « *artisanat haut de gamme* ». Elles sont à ce titre "robustes" et susceptibles d'apporter une forte plus-value en termes d'image à la ville. Elles doivent néanmoins aujourd'hui mieux être identifiées au territoire caennais :

> ***Nördik Impakt*** est l'un des fleurons des festivals caennais. Depuis plus de 10 ans, il propose une offre innovante qui a su se faire remarquer sur la scène nationale comme l'un des principaux festivals de musique électronique en France. Arrivé aujourd'hui à maturité, il doit pouvoir trouver son rythme de croisière et surtout affiner son propos autour de la musique électronique et des nouveaux médias. Il y a sans doute là des pistes à creuser dans le domaine des arts visuels, en particulier en lien avec l'ESAM, des associations comme Transat Vidéo, l'ARDI, ou encore l'Arcis.

> ***Danse d'ailleurs*** qui n'en est qu'à ses premières éditions doit encore grandir, mais propose d'ores et déjà une offre originale et de très grande qualité.

> ***Les Boréales*** constituent sans aucun doute la grande singularité normande pour laquelle la Ville de Caen doit être tout particulièrement attentive. Cela pourra se traduire dès 2009 par la signature d'une convention triennale pour mieux faire vivre le festival avec la ville.

Ces trois événements n'occulent bien évidemment les nombreuses autres manifestations existant sur Caen, parmi lesquelles on peut citer, le festival *Balkans Transit*, d'une très grande originalité également qui sera lui aussi accompagné dans son développement, ou *Viva Voce* qui creuse un sillon dans lequel Caen possède des atouts majeurs.

Cette richesse de la saison culturelle caennaise pourra être encore accrue en fonction des opportunités. Pour cela, la Ville engagera des réflexions pour développer des manifestations nouvelles, dans certains domaines qui apparaissent aujourd'hui particulièrement pertinent sur le plan culturel :

> ***Les arts visuels*** : du fait de sa richesse patrimoniale et de la dynamique d'associations dans le secteur de la photographie, Caen pourrait organiser une grande manifestation dédiée à *la photographie* ou plutôt aux *arts visuels*. Cette composante pourrait également s'intégrer plus largement à la programmation de *Nördik Impakt*.

> **Les arts de la piste** : le nouveau cirque connaît aujourd'hui un réel développement. Or, il y a en proximité de beaux lieux dédiés à cet art (Cherbourg et Elbeuf) qui reste sans aucun doute celui qui est le plus démocratique puisque le spectateur n'a pas besoin de codes pour y accéder (contrairement au théâtre ou à l'opéra). Peut-on rêver de voir Caen et ses quartiers couverts de chapiteaux ? L'ouverture à Caen du festival SPRING, porté par le CRAC (Centre Régional des Arts du Cirque), au printemps prochain, en constituera une première concrétisation.

Réinventer les grandes manifestations gratuites à dimension culturelle

Enfin, il s'agira de réinventer les grandes manifestations gratuites à dimension culturelle. Ces temps forts de la vie festive caennaise, à mi-chemin entre festivals et grandes fêtes populaires plus traditionnelles, sont absolument nécessaires à la vie sociale caennaise. Leur grand nombre est même une particularité de notre ville. Néanmoins, certains d'entre eux méritaient d'être revisités, revitalisés, réinventés. Demain, la Ville souhaite concentrer les moyens sur quatre principaux temps forts répartis tout au long de l'année.

> **Caen Soirs d'Été** qui a investi dès cet été tous les quartiers de la ville, et dont les principes seront revisités plus en profondeur lors des prochaines éditions,

> la nouvelle formule de l'ex Fête du Port, devenue "**Presqu'île en fête**", qui doit devenir le grand rendez-vous de la rentrée culturelle et du monde associatif,

> la Ville continuera à renforcer sa participation à la **Fête de la musique** afin de structurer la programmation, de faire émerger la création locale, et de permettre à ces groupes une première expérience de production sur scène.

> en remplacement d'A Caen la paix, un événement participatif, impliquant les habitants de tous les quartiers de la ville sera également développé.

Globalement, la Ville sera attentive à ce que la dimension participative et l'ancrage dans les quartiers de ces quatre événements soient renforcés.

Globalement, en lien avec la refonte de l'Agenda 21, la Ville fédérera l'ensemble de ces manifestations publiques autour d'une Charte éco-festival, afin de faire prendre conscience des impacts sur l'environnement des rassemblements publics et de les réduire au maximum. A l'heure où les citoyens sont appelés à faire preuve d'exemplarité dans leurs comportements, il est essentiel que les bonnes pratiques se développent à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité.

1.4. Une nouvelle relation ville-artistes-associations culturelles

Il n'y a pas de création sans artistes et il n'y a pas d'action culturelle sans associations culturelles. La plus grande liberté doit leur être donnée dans la création et leur droit à proposer et à interpellier la collectivité doit être reconnu. Dans le même temps, il est clair que la décision, notamment pour l'attribution de subventions, reste et doit rester à l'élu, légitimé par le suffrage universel.

C'est sur la base de ces principes que la Ville souhaite nouer une nouvelle relation avec le monde de la culture qu'il faut inventer ici à Caen.

Ainsi, le projet politique culturel de la Ville s'exprimera par de nouvelles méthodes de gouvernance basées sur un dialogue permanent avec les autres collectivités publiques et les acteurs culturels afin de développer une véritable action culturelle partagée. Il s'agira de construire une culture commune à l'ensemble des acteurs, préalable indispensable à une évaluation partagée de la politique menée.

Pour cela, la Ville s'engage au travers de cinq propositions concrètes :

- la définition de critères objectifs pour l'attribution des subventions grâce à la constitution de comités conseil (composés de représentants des collectivités publiques mais aussi d'organisations professionnelles, de structures culturelles et de représentants d'usagers). Ils constitueront de véritables outils d'aide à la décision et assisteront la Direction de la Culture dans la mise en œuvre de cette politique d'accompagnement avec des critères axés sur le professionnalisme des structures, la diffusion sur le territoire et la sensibilisation auprès des publics traditionnellement éloignés de la culture.

Cinq comités-conseil seront mis en place : Education Artistique et Culturelle ; Arts plastiques, Arts visuels, Cinéma et Audiovisuel ; Spectacle vivant (Théâtre, Musique et Danse) ; Livre et Littérature ; Patrimoine

- la conclusion de conventions multipartites et pluriannuelles avec les structures culturelles.

- l'audition par la Commission "Vivre ensemble" de partenaires culturels de la Ville : (directeurs d'institutions culturelles, représentants de compagnies, d'associations,...).

- la mise en place d'un "dossier unique" (similaire pour l'ensemble des collectivités publiques) dématérialisé de demande de subvention. A terme, le développement d'un outil Intranet pour l'ensemble des partenaires culturels offrant un agenda, des actualités, un annuaire, une cartographie des lieux, des bases de données sur des critères techniques pour les salles ou pour les spectacles, etc., sera entrepris.

- l'édition d'un « guide des artistes de CAEN et de son agglomération » destiné aux artistes afin de faciliter leur promotion auprès du public et des professionnels.

1.5 Mutualiser les moyens

La Ville souhaite également améliorer la cohérence de "la chaîne de la culture" et encourager la mutualisation des moyens. Cela apparaît en effet comme indispensable pour renforcer l'efficacité de l'action culturelle. Il faut pour cela favoriser les partages d'expériences, les croisements de regards et la confrontation des points de vue entre les acteurs de la culture.

Il faut également favoriser les mutualisations au service de l'ambition culturelle.

Pour cela, la Ville vise deux objectifs :

- mutualiser les lieux de stockage : cela pourrait d'abord concerner le théâtre de Caen, le CDN et le Centre chorégraphique pour environ 2 000m² mais aussi quelques autres compagnies qui se retrouvent dans l'obligation de louer des espaces de stockage pour leur matériel, costumes et décors. Ici, une opportunité se présente très certainement dans les locaux du 18^e Régiment à Bretteville-sur-Odon.
- apporter un soutien spécifique à toutes les structures culturelles qui mutualiseront plateaux techniques, logistique, personnel, communication.

2. La culture pour tous : des engagements, des actes

Élargir l'accès à l'offre culturelle caennaise

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, (...) et à la culture. » ; article 13, Préambule de la Constitution, 1946.

Rendre la culture accessible au plus grand nombre est une exigence démocratique. Si la formation, l'accès à un emploi stable, à un salaire décent, à un logement sont des conditions indispensables à la vie, souvent, elles ne suffisent pourtant pas à l'épanouissement et à l'émancipation. La culture, en tant que porte d'accès à l'universel de la condition humaine, ouvre la voie à cet accomplissement individuel et collectif.

C'est pourquoi le programme de la liste "CAEN en CAPITALES" ouvrait la partie consacrée à la culture en rappelant immédiatement l'enjeu de société que constitue la politique culturelle : *"la culture est à la fois un facteur d'intégration sociale et d'épanouissement personnel pour les individus. C'est un rempart contre la dérive vers une société de marché et un outil de rayonnement pour les territoires. Mais ici à Caen, où nous disposons pourtant d'outils d'excellente qualité (très bon théâtre, très bonne saison musicale,...), les publics qui ont accès à la culture n'augmentent plus, parce que celle-ci ne va pas jusqu'à eux. Il faut ouvrir la culture aux Caennais et aller vers tous les publics. C'est pourquoi, l'objectif d'élargissement des publics revêt un véritable caractère d'urgence.*

Aujourd'hui ce constat reste bien évidemment d'actualité. L'objectif de la démocratisation culturelle, rocher de Sisyphe à renouveler perpétuellement, est au cœur des ambitions des élus de la Ville de Caen. Le développement d'une politique en direction des publics visant à faire vivre toute la ville au rythme de la culture constitue ainsi l'une des premières priorités de l'action culturelle municipale.

Il s'agit en premier lieu d'un enjeu social majeur pour que chaque Caennais se sente citoyen d'une même cité. L'art et la culture figurent parmi les plus puissants facteurs de lien social. Aujourd'hui, alors que le fossé se creuse entre ceux qui appartiennent à la sphère de l'échange internet et ceux qui se trouvent condamnés à l'entre soi contraint des banlieues, la nécessité d'une politique œuvrant à la démocratisation de l'accès à la culture apparaît plus que jamais d'actualité.

Cette lutte contre les inégalités d'accès à la culture ne peut pas uniquement passer par la politique tarifaire. La gratuité des musées instaurée sous le précédent mandat a-t-elle réellement permis d'élargir le public de ceux qui les fréquentent ? Les barrières culturelles, sociales, psychologiques apparaissent en réalité tout aussi grandes que les obstacles financiers. *"C'est à une véritable réinvention de l'éducation populaire que nous devons nous atteler."* (Programme de la liste CAEN en CAPITALES, mars 2008).

Il s'agit ensuite d'un enjeu "générationnel". Comme le rappelait Olivier Donnat, du département d'études de la prospective et des statistiques au Ministère de la culture en décembre 2005, *"la question des publics demeure d'actualité, tout simplement parce que la survie de pans entiers de la vie culturelle passe par l'augmentation de la fréquentation des musées, bibliothèques, théâtres et autres lieux culturels. En effet, le vieillissement des publics observés notamment pour l'audience des chaînes publiques de télévision, la lecture de quotidiens, la fréquentation des théâtres, etc. a de quoi inquiéter car il traduit une relative désaffection des jeunes pour des pratiques culturelles traditionnelles."* (Olivier Donnat, *La connaissance des publics et la question de la démocratisation*, In. *Culture et Recherche* n° 106-107, décembre 2005).

Cette démarche d'élargissement volontariste des publics passera par :

- la mise en place d'un plan municipal d'éducation artistique et culturelle
- l'investissement culturel de tous les quartiers de la ville par les grandes institutions
- une plus grande ouverture des lieux culturels grâce à une réflexion globale sur leurs tarifs, leurs horaires et leurs actions destinées aux publics.

2.1 L'école, outil de démocratisation culturelle

Création d'un plan municipal d'éducation artistique et culturelle

La démocratisation de la culture passe par l'éducation artistique et culturelle (EAC) à l'école, qui demeure le meilleur endroit pour réduire les inégalités. Il s'agira ainsi au travers du plan municipal d'Education artistique et culturelle de proposer une offre culturelle variée en milieu scolaire.

L'objectif consiste à généraliser l'éducation artistique et culturelle dans les établissements du primaire à CAEN en favorisant la rencontre avec une œuvre, un artiste, un lieu culturel et en privilégiant un égal accès à la culture pour tous les élèves.

Cette démarche s'inscrira dans le cadre du Projet Educatif Local en cours d'élaboration, dont le plan municipal d'éducation artistique constituera le volet culturel.

Les orientations de ce plan s'appuieront sur :

- la mise en place d'une offre municipale élargie et harmonisée,
- des mesures d'accompagnement financier des projets développés par ou pour les écoles primaires,
- des actions de formation et d'information,
- et une coordination très active du réseau des partenaires pour une efficacité maximale de ce plan.

Formalisé par la signature d'une convention cadre entre la Ville, l'Inspection Académique, la DRAC, la mise en place du plan municipal d'éducation artistique et culturelle sera effective dans les écoles. Ce partenariat éducatif et culturel serait alors engagé pour 5 années.

Afin d'assurer le meilleur partage de l'information et de la réflexion, des rencontres avec l'ensemble des directeurs et enseignants des écoles auront lieu et seront complétées par des rencontres avec les partenaires associatifs ou institutionnels. Le dialogue devant être permanent, cet important travail d'animation du réseau sera développé au cours de l'année 2009, en cohérence avec les autres propositions de la Ville dans les domaines du sport, de l'éducation, etc.

La démarche sera conduite en étroite collaboration avec l'Education Nationale et la DRAC.

A terme, il serait tout à fait intéressant que les collèges et les lycées caennais puissent développer un tel plan d'éducation artistique et culturelle permettant ainsi la mise en œuvre d'un « *passeport culturel* » valable du Primaire à l'Université, construit en collaboration active avec les autres collectivités. Ce "*passeport*" (en similitude avec le livret scolaire) pourrait ainsi "*raconter*" le parcours culturel de l'élève caennais.

2.2. Investir tous les quartiers de la ville

Pour démocratiser réellement l'accès à la culture, il est nécessaire de faire vivre la culture dans tous les quartiers de la ville et auprès de toutes les populations. La culture doit sortir des institutions, investir les quartiers, aller au-devant de chaque Caennais. A Caen, déjà bien dotée en équipements culturels, l'heure n'est plus à la multiplication des opérations de grande ampleur, elle est maintenant à une action volontariste et continue pour faire entrer la culture et la création dans la vie quotidienne de chacun. Il faut faire tomber les barrières sociales et psychologiques, autant que les barrières physiques !

Pour cela, la Ville mobilisera toutes ses grandes institutions culturelles au travers d'une "*charte de coopération culturelle*" à l'image de celle mise en œuvre par la Ville de Lyon. Cette

Charte constituera l'axe de mobilisation des grands équipements culturels sur le volet culture de la Politique de la Ville puisque, dans le cadre des politiques de développement territorial (Contrat Urbain de Cohésion Sociale en particulier), la culture y constitue au même titre que le développement social, urbain et éducatif, un facteur important de transformation.

Pour chaque institution culturelle signataire, la charte contiendra les engagements et les actions proposées en direction des territoires prioritaires de la ville, permettant de garantir le droit d'accès de chacun à la culture et le développement de projets en direction des personnes les plus en difficulté.

Parallèlement, pour que les artistes se trouvent au plus près des Caennaises et des Caennais, la Ville souhaite développer des résidences d'artistes ponctuelles dans les quartiers, pour ouvrir des champs d'expérimentation et développer le dialogue avec les habitants en les intégrant dans le processus créatif.

2.3 Favoriser les pratiques amateurs

La Ville souhaite également favoriser le développement des pratiques amateurs du plus grand nombre. Les pratiques en amateur sont très présentes dans les équipements d'intérêt communautaire comme l'ESAM ou le conservatoire, en particulier parmi les jeunes. Il en est de même dans le réseau des MJC, maisons de quartier et centre sociaux de Caen. Une attention particulière sera portée ici à l'enjeu constitué par le développement des pratiques amateurs des adultes en s'appuyant sur le professionnalisme des structures culturelles caennaises. Aujourd'hui en effet, il est parfois difficile pour les adultes, a fortiori les nouveaux arrivants, de trouver une réponse appropriée à leurs envies de pratiques artistiques individuelles ou collectives.

2.4 Ouvrir les lieux culturels

Si l'on veut faire sortir l'art et la culture dans la rue, en-dehors des lieux de culture traditionnels, il faut également "faire entrer la rue" dans les lieux culturels. Souvent, la barrière psychologique est le plus grand frein à l'entrée dans un musée ou un théâtre. Faire des lieux de culture des espaces (symboliquement) ouverts et vivants, on concourt donc également à l'élargissement des publics.

Cela passera notamment par une réflexion sur les temps de la culture : les temps culturels étant souvent spécifiques (par exemple, en soirée pour le spectacle vivant), il y a une véritable réflexion à initier en ce domaine. Quels horaires pour les musées notamment ? Doivent-ils être les mêmes du 1^{er} janvier au 31 décembre ? Tous les spectacles doivent-ils se dérouler en soirée ? Certains publics (jeunes parents, personnes âgées...) ont par exemple des difficultés particulières à se déplacer à des heures tardives : peut-on développer, comme à Toulouse, des "pauses culturelles" du midi ou imaginer d'organiser des spectacles l'après-midi pour les personnes âgées par exemple ?

Une réflexion sur les tarifs des équipements culturels sera également menée. Au-delà de la gratuité, qui a montré ses limites, il s'agira surtout de favoriser des offres tarifaires adaptées aux publics spécifiques (jeunes, seniors, personnes en situation précaire, etc.) et des offres communes à plusieurs institutions pour favoriser la circulation des publics. Ces offres tarifaires attractives devront être liées à des actions de médiation si l'on souhaite parvenir à une véritable démocratisation des publics.

3. Caen, 1 000 ans d'architecture

Caen, ville à l'histoire millénaire, dispose d'un patrimoine d'une grande diversité, mais qui reste trop souvent méconnu.

Qui sait que Caen est l'une des rares villes de France à disposer d'un patrimoine représentatif de près de 1000 ans d'architecture du X^e au XX^e siècle de très grande qualité ? Malgré les destructions de la guerre, Caen dispose de quartiers anciens préservés. Les monuments fondateurs de la ville, Château et Abbayes aux Hommes et aux Dames ont retrouvé tout leur éclat.

Caen a également la chance de disposer d'un patrimoine récent représentatif de l'ensemble du XX^e siècle, et notamment, autour du secteur du centre reconstruit qu'il s'agit de se réapproprier et de remettre en valeur, comme une ville comme Le Havre a su le faire. Enfin, Caen doit inventer le patrimoine de demain et oser enfin l'architecture contemporaine novatrice.

Il est bien entendu ici que la notion de patrimoine dépasse très largement la seule notion de patrimoine monumental et de sites prestigieux.

C'est pourquoi une politique globale de valorisation du patrimoine de la ville devra être entreprise. Cette politique s'attachera bien évidemment aux grands monuments de la ville de Guillaume, mais aussi à l'ensemble de ce qui fait la richesse de notre ville : l'ensemble du patrimoine bâti (des vestiges antiques à l'architecture du XX^e siècle), comme les collections diverses de ses musées et de ses archives, le patrimoine naturel (espaces verts, rivières,...), le patrimoine industriel, maritime et portuaire, ainsi que la mémoire vive des habitants à travers leurs témoignages.

3.1 Mise en valeur du patrimoine historique, de Guillaume le Conquérant à la Reconstruction

La mise en valeur des monuments, leur ouverture à la visite, à l'année, saisonnière, ou ponctuelle pour les « *journées européennes du patrimoine* », ont fait naître un véritable engouement du public, récompensant des décennies d'efforts conjugués et patients de l'Etat, des collectivités territoriales et des propriétaires privés pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques.

Mais en dépit de ce succès, le patrimoine reste encore souvent perçu comme une charge et une source de contraintes alors qu'il est évident qu'au-delà de sa richesse intrinsèque, il est un atout majeur pour l'attractivité des territoires, l'équilibre économique, l'identité et la cohésion sociale.

Une étude sur les retombées économiques et sociales du patrimoine, réalisée en 2008 par le Ministère de la Culture et de la Communication, faisait ainsi apparaître que :

- le tourisme patrimonial génère en France 15,5 milliards d'euros de recettes annuelles,
- il mobilise 500 000 emplois
- en matière de restauration du patrimoine protégé, 5 milliards d'euro sont générés par les entreprises et les artisans
- 1 euro investi dans le patrimoine génère entre 28 et 31 euros de retombées économiques en France métropolitaine (et seulement 15 € à 17€ pour la Basse-Normandie où les retombées sociales et économiques sont logiquement inférieures à la moyenne nationale du fait du nombre limité de monuments historiques et de musées).

Caen, cœur historique de la Normandie

La mise en valeur du patrimoine Caennais se doit bien évidemment de poursuivre la valorisation entreprise du patrimoine historique du Caen de Guillaume le Conquérant.

Cela passera d'ici la fin du mandat par trois actions principales :

- La poursuivre du travail engagé pour remettre en valeur le château : redonner de la cohérence et de la lisibilité à ce site afin de faciliter sa lecture et son appréhension par un large public, grâce à la mise en place d'une véritable signalétique (parcours d'interprétation) et à la transformation de l'église Saint-Georges en un véritable espace d'accueil global, d'information, de billetterie, d'interprétation du site (et pourquoi pas l'accueil de l'Office de Tourisme ?).
- Faire bénéficier le château du futur "plan lumière" de la ville
- Rénover le Palais ducal, place Monseigneur des Hameaux ; en grande partie inoccupé depuis plusieurs dizaines d'années, et d'une qualité architecturale exceptionnelle, afin d'y installer une structure culturelle, et ainsi, l'ouvrir à tous les Caennais.

La dynamique et la complémentarité des musées municipaux

Caen possède deux structures dynamiques et de grande qualité avec le Musée des Beaux Arts et le Musée de Normandie, qui attirent chacun plusieurs dizaines de milliers de visiteurs chaque année. Il faudra demain accroître encore leur attractivité en mutualisant leurs forces pour se projeter au-delà de Caen et rayonner au niveau national.

Pour cela, la Ville souhaite :

- Favoriser les mutualisations entre le musée des Beaux-arts et le musée de Normandie : dans le cadre du Projet d'administration et d'une « *revisite* » des projets scientifique et culturel (PSC) de ces 2 musées, approfondir la réflexion sur leur politique d'acquisition, leurs relations avec d'autres musées (en particulier en B. et H.N.), leurs projets d'animations et d'expositions dans les 5 années à venir,...
- Mutualiser les réserves des musées caennais, du Mémorial et de l'IMEC et les ouvrir aux étudiants et chercheurs et de temps en temps (journées du patrimoine par exemple) au grand public.

Des coopérations pourront également être développées avec le Mémorial qui doit être considéré comme un musée caennais à part entière.

Mieux faire connaître la richesse du patrimoine de Caen

- Obtenir le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" (VPAH)

Du fait de sa richesse patrimoniale et de la diversité de celle-ci, il est étonnant que la Ville de CAEN ne fasse pas partie du réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH).

Ce label créé en 1985 et aujourd'hui très reconnu (131 villes et pays s'en prévalent) permet sans aucun doute à la ville qui le possède de mettre en place une véritable valorisation touristique et culturelle de son patrimoine.

Un tel label permettrait à Caen d'être identifiée au sein d'un réseau national, et de bénéficier également d'une visibilité pour les Caennais de la richesse du patrimoine de leur ville. Ceux-ci doivent être les 1^{ers} ambassadeurs de leur ville ! De plus, l'obtention du label permettrait de rendre cohérent le réseau des acteurs qui travaillent sur le patrimoine à Caen (les musées, les archives municipales, le service urbanisme, l'office de tourisme, le CAUE, la Maison de l'architecture, l'université, le Service Régional de l'Inventaire...).

- Obtenir le label du patrimoine européen, en particulier pour le château et les deux abbayes de Caen

La création d'un label du patrimoine européen en 2007 à l'occasion de la célébration du cinquantenaire du Traité de Rome, a « *visé à mettre en valeur la dimension européenne des biens culturels, monuments, sites et lieux de mémoire, témoins de l'histoire et du patrimoine européen.*

Il s'agit ainsi de mettre en valeur de façon concrète l'histoire commune de l'Europe par la valorisation de la dimension européenne de son patrimoine culturel.

A ce jour, 60 sites sont labellisés en Europe et pour la France, il s'agit de l'abbaye de Cluny, la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles (57) et la cour du palais des Papes à Avignon.

"Sont éligibles à ce label les monuments, les sites naturels ou urbains, les paysages culturels et les lieux de mémoire, (...) dès lors qu'ils témoignent, (...) de l'histoire, des valeurs communes ou de l'héritage culturel européens." Il apparaît assez évident que l'ensemble représenté par le château et les deux Abbayes de Caen répondent à ces critères.

Définir une politique cohérente d'aide en faveur du patrimoine

Enfin, l'ensemble de ces initiatives s'inscrira dans le cadre d'une politique globale et cohérente d'aide en faveur du patrimoine, construite autour de deux axes :

- Aider à la restauration du patrimoine au titre des monuments historiques, mais aussi pour le patrimoine non protégé grâce à une collaboration avec le service régional de l'Inventaire, le CAUE, etc.
 - > Proposer de nouvelles solutions pour accompagner plus globalement la sauvegarde et la valorisation des ensembles patrimoniaux (avec par exemple la mise en place d'une ZPPAUP).
 - > Encourager la prise en compte du patrimoine dans les outils de gestion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - > Mettre en place un label spécifique au niveau de la Ville

- Approfondir le projet de création d'un Centre de Conservation et d'Etudes du mobilier archéologique, proposé par la DRAC, avec la Région, le Département, etc.

3.2 Caen, ville de la Mémoire et de la Paix

Caen a su surmonter le traumatisme de la guerre en devenant la ville de la paix et des droits de l'homme.

Le Mémorial, fondé il y a plus de 20 ans grâce à la volonté de Jean-Marie Girault, y a contribué de manière décisive.

Il a aujourd'hui entièrement surmonté une crise financière et sociale structurelle révélée par les résultats de l'exercice 2005.

Une programmation de travaux de remise à niveau, en partie financés par la Ville et en partie sur les fonds propres de la SEM qui dégagent des résultats significatifs depuis 2006, a permis de relancer l'activité. Dès 2010, la refonte complète de «l'espace 3» de l'exposition permanente consacrée à la Seconde Guerre Mondiale, permettra de renforcer l'attractivité du cœur du parcours muséographique.

Parallèlement à ces projets d'investissement, le Mémorial, grâce à ses expositions, a noué des relations scientifiques et culturelles de très bon niveau avec les principaux musées internationaux consacrés à l'histoire du 20^{ème} siècle. Ainsi, dans le prolongement de l'exposition sur le 11 septembre et du colloque d'octobre 2008, la création d'un programme de recherche de 3 ans associant le CNRS, l'Université de New York, la fondation 9/11 et le Mémorial de Caen à l'origine du projet de réflexion mémorielle.

Par ailleurs, le concours de plaidoirie a pris cette année une dimension internationale avec sa première édition en Palestine à l'Université d'Al Quds/ Jérusalem est. La seconde édition est

programmée pour mai 2010 et le Mémorial travaille actuellement sur de nouvelles éditions en Asie, à Sarajevo...

Enfin, janvier 2010 verra la création du nouvel espace édifié en partenariat avec la fondation « *dessins pour la paix* » - Cartooning for peace - et la M.G.E.N. consacré au travail des dessinateurs de presse écrite du monde entier pour la défense des droits de l'homme et le maintien de la paix.

En 2010 la Ville devra relancer un appel d'offre pour le renouvellement de la Délégation de Service Public. Elle souhaite continuer à soutenir fortement un équipement devenu en 20 ans l'un des éléments fondamentaux de l'identité de la ville.

3.3 Valoriser la culture scientifique et technique, s'appropriier la culture numérique

A l'heure de la société de la connaissance, la maîtrise de la culture scientifique et technique ne doit pas rester l'apanage de quelques-uns.

Depuis les Lumières, on sait que la démocratie nécessite la généralisation du savoir, car l'exercice de la liberté demande de comprendre la société telle qu'elle est et ses évolutions. Or, comme le constatait en juillet 2003 le rapport du Sénat sur la diffusion de la culture scientifique par Marie-Christine Blandin et Yvan Renar, *"un fossé se creuse entre les experts et le grand public. Ce dernier vit dans une société qui dépend de plus en plus des sciences et des techniques (...) mais on reste souvent très incompetent sur les conditions de l'évolution qui conduit à ces innovations. (...) Les problèmes de société tels que thérapie génique, procréation assistée, organismes génétiquement modifiés (OGM), énergie nucléaire, rayonnement électromagnétique de la téléphonie mobile, occupent une part importante du débat public et politique. Mais si les débats sont passionnés ils ne reposent que trop rarement sur des connaissances précises des risques et des contraintes qui se superposent aux aspects éthiques."*

Malgré ce constat aujourd'hui largement partagé, peu de collectivités territoriales se sont engagées dans la construction de politiques cohérentes en la matière.

Or, à Caen, qui accueille le GANIL, le Centre François Baclesse, un CHU, une Université réputée, etc., cet enjeu apparaît des plus pertinents.

Ainsi, la Ville attachera une importance toute particulière à cet enjeu et favorisera – en lien avec l'Université – les initiatives du type de *Relais d'Sciences* qui pourraient favoriser la diffusion auprès du grand public de la culture scientifique et technique. Elle relaiera ainsi l'action menée par la Région Basse-Normandie dans ce domaine.

Par ailleurs, avec la généralisation d'Internet à l'échelle planétaire, nous devons nous préparer à une véritable révolution économique, politique et culturelle. Quelles seront les pratiques culturelles de demain alors que les internautes ont imposé sur la Toile une utilisation participative? La diversité culturelle sera-t-elle renforcée par Internet au détriment de la standardisation des produits culturels de masse? Les stratégies du marketing seront-elles invalidées par le goût pour la découverte et le partage des œuvres? La Ville de Caen ne peut être absente de ce débat et entend bien être attentive à l'évolution de ce secteur tant pour la recherche universitaire que pour la création artistique.

4. Renforcer l'économie de la culture

4.1. Créer un pôle de référence du livre à Caen

Caen et la Basse-Normandie entretiennent des liens étroits et anciens avec le livre.

Terre d'éditeurs depuis le 15^e siècle, la Basse-Normandie accueille aujourd'hui près de 60 Maisons d'édition, et Caen est le second dépôt légal de province après Aix-en-Provence.

Aujourd'hui, avec des institutions comme l'Académie des Sciences et Belles Lettres, l'IMEC, le Centre Régional des Lettres, avec l'excellence reconnue de l'Université en matière de sciences humaines, avec des initiatives comme l'Université Populaire, ou les Rencontres pour Lire, avec un maillage dense de libraires indépendants et un réseau de lecture public de qualité et amené à se développer encore dans les prochaines années avec la Bibliothèque Médiathèque à Vocation Régionale qui s'implantera sur la Presqu'île, et puis surtout avec une vie littéraire rythmée et de très grande qualité, autour du Salon du Livre, des Boréales, de Balkans Transits, du nouveau festival Poésie Nuit,... Caen dispose de tous les atouts pour constituer un véritable "pôle d'excellence du livre à l'échelle européenne".

Il s'agit d'un enjeu tout à la fois culturel et économique. 5 000 emplois sont en effet déjà concernés dans notre région.

Pour constituer ce nouveau "*cluster* du livre", la Ville s'engagera fortement. Elle a notamment fait part de sa disposition à accueillir dans d'excellentes conditions et très rapidement, l'Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe (ALAE) de l'Imprimerie Nationale au quartier Lorge.

La réunion de ces collections avec celles de l'IMEC permettrait de constituer un véritable conservatoire de l'écrit, de l'imprimerie et de l'édition qui associerait musée, atelier de création et de production, espace de formation et unité pédagogique, fonction d'expérimentation et de recherche. Un pôle des créateurs de l'écrit pourrait y être adjoint sur le même site.

La Ville de Caen possède avec le "quartier Lorge" un patrimoine important qui pourrait sans aucune difficulté accueillir ces fonctions autour du cloître du XVII^e siècle et des grandes et petites écuries du XIX^e siècle. Ce site exceptionnel de 7 hectares en plein cœur de la ville, d'une taille comparable à la Place de la République ou au Palais Royal à Paris, serait ainsi rendu à la ville et aux habitants.

La qualité patrimoniale de ces édifices et leur localisation en cœur de ville constituent des éléments déterminants pour faire de ce lieu un site idéal pour accueillir un tel projet, et dynamiser ainsi la filière d'excellence caennaise en matière de mémoire et d'édition.

A côté de ce "grand projet" dont la réalisation finale est conditionnée à la décision du gouvernement, la Ville souhaite soutenir fortement le développement du Salon du Livre, dont le format qui a commencé à être revu en 2009, continuera à évoluer fortement pour en amplifier le rayonnement.

Pour faire vivre le livre, il s'agira également de faire de Caen une terre d'accueil des écrivains. Deux propositions sont soumises au débat et pourront être étudiées :

- > La création d'une Maison des Ecrivains : du fait de son importante tradition autour du livre et de l'édition, il n'est sans doute pas inutile de s'interroger sur un tel dispositif, qui existe par exemple déjà à Saint-Nazaire, sous la forme d'une Maison des Ecrivains Etrangers et Traducteurs.

> La création au Mémorial, d'une "*maison pour les écrivains en danger*" : à l'image du projet « *cartooning for peace* », le Mémorial pourrait devenir la référence ou plutôt « **la maison pour des écrivains en danger** » qui ont été condamnés dans leur pays (cf. Salman RUSHDIE, la bangladaise Taslima NASREEN sous le coup de plusieurs fatwas, Roberto SAVIANO qui a écrit sur la mafia,...).

Enfin, le soutien au réseau des libraires caennais figurera également au rang des priorités. Il se mettra en œuvre en lien avec l'agglomération et la Région compétentes en matière économique. La Ville souhaite en effet aider les librairies caennaises à obtenir le label LIR (librairie indépendante de référence) mis en œuvre par le Ministère de la Culture dans le cadre du « *plan livre* » présenté en novembre 2007. Parmi les librairies de l'agglomération, peuvent être considérées comme « *labellisables* » (d'après une première étude du CRL de Basse-Normandie): *Hémisphères, Guillaume, Publica, Au Brouillon de culture, Univers BD, Cheval Crayon, L'Eau vive, Le Marque Page* et *La Cour des miracles*. La délivrance de ce label, qui repose sur plusieurs critères (indépendance, diversité de l'offre, qualité du personnel et des services, politique d'animation...), permettra aux librairies de bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle. La mise en place de ce label permettra d'octroyer aux librairies indépendantes de référence « *un statut spécifique doté d'une visibilité efficace et assorti de mesures de compensation* ».

4.2 Accompagner les micro-entreprises culturelles

Caen entend favoriser l'implantation et le développement des industries créatives. Dépassant le périmètre traditionnel des industries culturelles (cinéma, livre, musique, audiovisuel, multimédia), elles intègrent les arts numériques, le design, l'artisanat et les arts populaires, l'architecture, l'urbanisme, etc. Ces activités ont un impact social et économique des plus positifs sur la ville et sont fortement génératrices d'image.

Néanmoins, ces activités souvent en cours d'émergence restent fragiles économiquement et peinent parfois à se développer sans un accompagnement spécifique de la collectivité. C'est pourquoi la Ville entend leur donner les moyens de croître à Caen.

La Ville souhaite donc créer au cours du mandat une pépinière pour les entreprises culturelles. Un certain nombre de micro entreprises culturelles (en particulier dans le domaine des média et de la formation) sollicitent en effet régulièrement la Ville pour la mise à disposition (moyennant paiement loyer et charges) de locaux au cœur de la ville centre de l'agglomération. Plutôt que de répondre au "*coup par coup*" il apparaît plus judicieux de réfléchir à la création d'une véritable pépinière pour les "*entreprises culturelles et créatives*", qui offrira des conditions d'accueil adaptées et permettra en outre les croisements d'expérience et le foisonnement des initiatives.

5. Caen, scène régionale

Caen doit demain plus qu'hier jouer son rôle de capitale culturelle régionale. Pour cela, il faut ouvrir Caen sur le monde et ouvrir le monde sur Caen !

Caen doit être la tête de pont de l'ensemble de la création et des acteurs culturels régionaux pour se projeter sur la scène nationale et européenne. Elle doit aussi mieux accueillir les artistes bas-normands sur ses scènes et dans ses lieux d'exposition.

Caen doit aussi s'inscrire dans les réseaux des acteurs de la culture pour être mieux identifiée au-delà des frontières de la Basse-Normandie. Sa place, en France et en Europe, se joue à l'échelle de la Normandie bien sûr, grâce à des coopérations avec Rouen et Le Havre, mais aussi du Grand Ouest, en lien avec Rennes, Nantes, Angers et Brest et enfin de l'Arc Atlantique, dont Caen a pris la présidence pour deux ans au mois de juin dernier.

5.1. Inscrire Caen dans les réseaux culturels nationaux et européens

Il apparaît important que Caen puisse retrouver de la lisibilité dans les réseaux culturels nationaux et européens. Cela participera à sa dynamique et à son image.

Pour cela, la Ville adhèrera à la Charte mondiale du développement durable de la culture (agenda21 Culture), et s'inscrira dans les grands réseaux culturels européens comme la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC), ou Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)...

Surtout, la Ville de Caen souhaite se porter candidate pour mettre en place un Relais Culture Europe pour le Grand Ouest. Le Relais Culture Europe est le point de contact français pour les programmes culturels de l'Union européenne. Il a été créé en 1998 à l'initiative de la Commission européenne et du Ministère de la Culture et de la Communication. Dans cet objectif, le Relais Culture Europe a initié la mise en place d'un réseau de «*Pôles régionaux Culture Europe*». Ce réseau est constitué d'un ensemble de structures présentes actuellement dans les régions Alsace, Franche-Comté, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ainsi que dans deux départements d'outre-mer, la Guadeloupe et la Martinique. Il n'existe pas de structure de ce type sur la zone Grand Ouest d'où l'idée de créer à Caen un tel Relais Culture Europe «*Grand Ouest*».

Enfin, Caen, qui préside l'association des Villes de l'Arc Atlantique jusqu'en 2011 s'attachera à donner une dimension culturelle à cette présidence.

5.2. Caen, agora culturelle

Etre une capitale régionale, c'est aussi assumer pour Caen une fonction d'organisation du débat démocratique autour des enjeux culturels. Une capitale est aussi le lieu de l'échange des idées et des savoirs, du partage des connaissances. Caen doit s'inscrire résolument dans cette dynamique. Avec l'Université Populaire animée par Michel Onfray elle possède déjà une véritable culture en matière d'éducation populaire et de débat public. La Ville souhaite encourager le développement de cette culture démocratique.

Deux initiatives seront prises rapidement :

- L'organisation d'un cycle de rencontres nous (ré-) interrogeant sur les enjeux culturels d'aujourd'hui et les questions qu'ils posent aux politiques culturelles. Les thèmes abordés pourront concerner par exemple «*De l'exception culturelle à la diversité culturelle*», «*La démocratisation culturelle en question*», «*La notion de service public culturel*», ...

- L'accueil de l'une des rencontres organisées à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Observatoire des Politiques Culturelles (créé par René Rizzardo et reconnu sur le plan national mais aussi européen) - 27 novembre une journée à l'hôtel de ville de Caen autour de la problématique: "*culture, attractivité et créativité territoriale*" (avec une quinzaine d'intervenants comme Françoise Benhamou, Xavier Greffe,...).

5.3 Créer de nouveaux partenariats

Caen est au cœur de son agglomération et bien évidemment la capitale régionale de la Basse-Normandie.

Caen ouverte sur Caen la Mer et ses 220 000 habitants

En 2003, l'agglomération a récupéré la gestion d'un certain nombre d'équipements culturels caennais (école d'art, conservatoire et réseau de bibliothèques) et comme il est clairement indiqué dans le Projet d'agglomération, la richesse, la diversité et le foisonnement de l'offre culturelle caennaise et de son agglomération constituent un atout pour ce territoire lui permettant de renforcer son attractivité, qui plus est à un moment de forte concurrence entre les territoires à l'échelle nationale et européenne. Par ailleurs, les publics fréquentant les équipements culturels caennais sont originaires en très grande partie de l'aire urbaine caennaise.

Toutes ces raisons impliquent d'une part, la nécessité d'une collaboration plus forte entre les équipements, structures et manifestations caennaises avec les établissements culturels relevant de l'agglomération et d'autre part, une attention portée à ces publics et leurs territoires.

Cette politique pourra notamment se concrétiser dans le domaine du Cinéma, l'un des marqueurs identitaires de la vie culturelle caennaise.

Dans le paysage national du cinéma, Caen et son agglomération apparaissent très clairement comme un territoire cinéphile.

Au-delà des entreprises privées, notre territoire comprend 2 cinémas dédiés à l'art et essai qui effectuent un travail remarquable auprès des publics.

2010 sera l'année du cinquantenaire pour le cinéma LUX auquel participera activement la Ville de CAEN. Ainsi, la Ville souhaite s'appuyer fortement sur le Lux et le Café des Images, en particulier pour le travail d'éducation à l'image et pour l'organisation de séances publiques en plein air dans les quartiers, sans oublier des collaborations à poursuivre avec la Maison de l'Image.

A très court terme, afin de symboliser cette nouvelle relation entre ville et agglomération, la Ville de Caen ouvrira les pages du magazine SORTIR A CAEN aux équipements culturels appartenant à la communauté d'agglomération, ainsi qu'aux structures culturelles professionnelles de ce territoire.

Caen, ouverte sur son université et sur sa région

De par l'existence d'une des plus anciennes universités françaises mais aussi de son positionnement géographique et socio-économique en Basse-Normandie, Caen doit pleinement assumer son rôle de capitale régionale. Cela doit pouvoir se traduire par des relations privilégiées tant avec son université qu'avec la collectivité régionale de Basse-Normandie. La concrétisation de ces relations privilégiées étant alors l'établissement de véritables conventions d'objectifs.

La Ville souhaite ainsi conclure deux conventions :

- Une Convention Ville – Région afin d'établir clairement les objectifs communs des collaborations artistiques et culturelles à développer entre ces deux collectivités dans le domaine du patrimoine (musées et patrimoine bâti), du spectacle vivant (théâtre, musique, danse), des arts plastiques,...
- Une Convention Ville – Université. Caen a la chance d'accueillir sur son territoire plus de 20 000 étudiants. C'est un atout exceptionnel qui mérite d'être particulièrement pris en compte pour faire vivre sa vie culturelle. La convention avec l'université visera à développer l'accueil d'étudiants en stage dans notre collectivité mais aussi pour des études (sur les publics, les dépenses culturelles, le patrimoine,...) commandées par la Ville auprès des chercheurs, de l'Université, l'organisation de séminaires et colloques ou bien encore une collaboration active dans un certain nombre de projets comme le Salon du Livre, le festival des Boréales,...

5.4. Evaluation des actions culturelles de la ville

Le ministère de la Culture existe depuis maintenant 50 ans et nombreuses sont les collectivités locales à avoir investi ces dernières décennies dans la culture.

Cette dernière ayant entraîné de très nombreux travaux de recherche qui permettent aujourd'hui de poser clairement beaucoup de choses : analyses des publics, des coûts et des retombées économiques de la culture, photographie très précise de l'emploi dans ce secteur,...

Au-delà du fait qu'il est bien évidemment essentiel que la Ville de CAEN pose clairement son projet culturel sur la durée du mandat, il ne faudra surtout pas négliger un travail de veille et d'évaluation régulière de ce projet culturel caennais.

